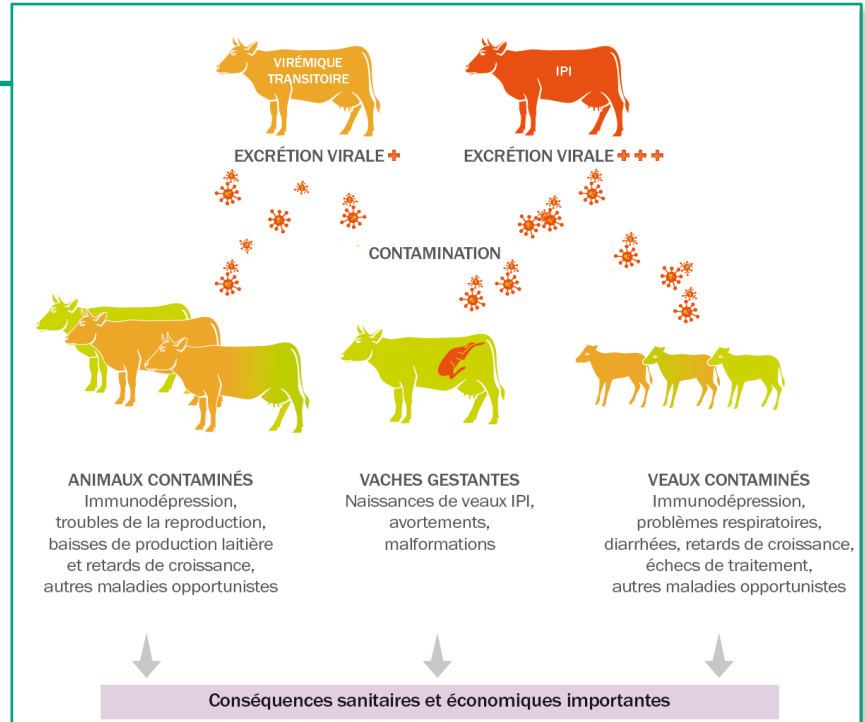


Dépistage de la BVD avec les boucles de prélèvement

Rappels sur la BVD

La BVD (Diarrhée Virale Bovine) est une maladie des bovins **très contagieuse** provoquée par un pestivirus. Elle n'est pas transmissible à l'homme. La viande et le lait peuvent être consommés, cependant le virus influence fortement la santé générale du troupeau.

L'infection du troupeau peut passer inaperçue mais peut engendrer la naissance de veaux IPI (Infectés Permanents Immunotolérants) dans les mois qui suivent. **Cette maladie se transmet par contact entre un animal sain et un animal infecté, ou in utero de la mère au veau.**



IPI : Infecté Permanent Immunotolérant : bovin qui a contracté le virus durant la gestation, il considère le virus comme faisant partie de son ADN. Il naît IPI, reste infecté et excrète du virus toute sa vie.

VT : Virémique Transitoire : bovin qui a contracté le virus après sa naissance. Il pourra fabriquer des anticorps pour lutter contre la maladie mais il est contaminant pour les autres animaux

Comment mon troupeau peut-il être contaminé ?

LES PRINCIPALES PORTES D'ENTRÉE DE LA BVD :



Introduction d'un bovin infecté : la BVD est une maladie qui s'achète. Le risque est d'introduire un bovin infecté virémique transitoire ou IPI. C'est pourquoi le dépistage à l'introduction a été rendu systématique depuis 2014 en Haute-Garonne. **Attention : une femelle saine achetée gestante peut donner naissance à un veau IPI.**

Pâturage et voisinages : un bovin infecté dans la prairie du voisin, ou divaguant, peut être une source de contamination.

Rassemblements d'animaux : estives, concours, foires, ...

Matériels infectés : le virus est peu résistant dans le milieu extérieur, cependant, bottes souillées, pinces, mouchettes, bétailières... peuvent être sources de contamination.

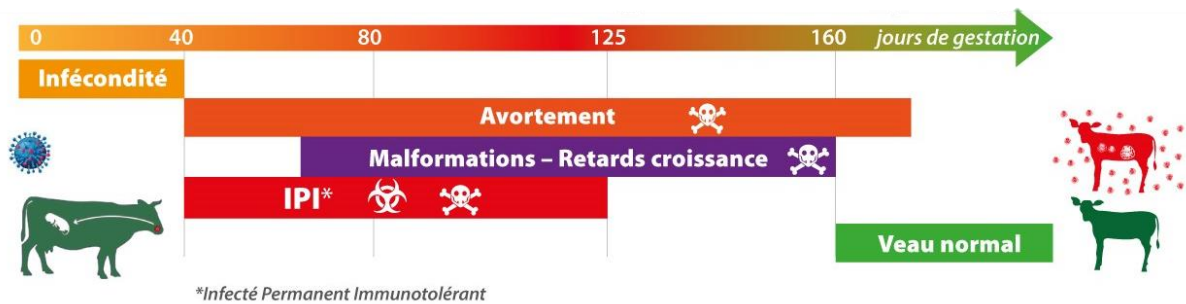


Contamination d'un bovin NON GESTANT non protégé



Lorsque le virus se multiplie chez un bovin contaminé, son système immunitaire **l'identifie, le combat et l'élimine**. Le bovin est contagieux pendant 2 à 3 semaines (portage transitoire). Le virus entraîne une baisse des défenses immunitaires qui explique **des symptômes digestifs ou respiratoires sur de jeunes animaux**.

Contamination d'une vache GESTANTE non protégée



La problématique majeure concerne les bovins gestants du fait de la capacité du virus à traverser la barrière placentaire et à aller contaminer l'embryon ou le fœtus. Il peut alors provoquer des **troubles de la reproduction** : infécondité, avortements, veaux malformés. En cas de **contamination entre le 1er et le 4ème mois de gestation, le veau peut naître Infecté Permanent Immunotolérant**. Ces IPI excrètent du virus en grande quantité, toute leur vie.

Ce sont donc ces IPI qu'il faut identifier le plus vite possible et éliminer des troupeaux

Un enjeu sanitaire et économique



Les pertes sont directes (augmentation des mortalités, baisse de production laitière et de croissance sur les veaux, augmentation des pathologies, troubles de la fécondité) et **indirectes** (augmentation de la charge de travail pour l'éleveur et entrave à la commercialisation des animaux)

Les boucles BVD, concrètement ?

BOUCLE BVD POUR TOUS MES VEAUX

Après ma commande de boucles auprès de l'EDE, je reçois une boucle conventionnelle et une boucle TST (boucle de prélèvement BVD).

Il me faut donc également une pince spécifique BVD (avec pointe amovible)



La pince BVD est fournie avec un pointeau à ne pas utiliser pour la boucle de prélèvement BVD !

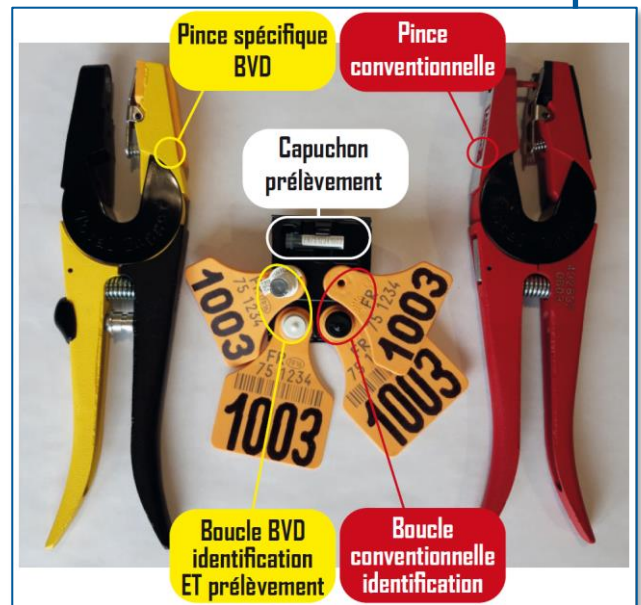
CONTENU DU KIT :

- Une paire de boucles : une préleveuse, une classique ;
- Une enveloppe T par paire de boucle avec une étiquette laboratoire à coller sur l'enveloppe pour envoi de l'échantillon ;
- Un tube plastique (capuchon de prélèvement) pour clipser le prélèvement avec son sachet dans lequel glisser le tube ;
- Une étiquette avec le numéro de l'animal.

CEPENDANT, QUELQUES CONSEILS :

- Commencer par poser la boucle de prélèvement BVD avec une bonne contention du veau
- **Utiliser la pince spécifique BVD pour poser la boucle préleveuse (à l'oreille droite)**
- Vérifier que le numéro du capuchon correspond au numéro du trocart de prélèvement
- Utiliser la pince conventionnelle pour poser la boucle classique à l'oreille gauche.
- Les prélèvements sont à envoyer au Laboratoire Vétérinaire Départemental (étiquette fournie) **dans les 48h** sans affranchir dans l'enveloppe T.

1 veau = 1 identification = 1 prélèvement = 1 étiquette = 1 enveloppe = 1 envoi



Une notice de pose détaillée me sera fournie lorsque je recevrai les boucles.

Les frais d'analyse pour dépister le virus BVD **sont pris en charge par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne via le LD31EVA.**



Le prélèvement doit être fait

le plus rapidement possible après la naissance.

Le dépistage vise à identifier les animaux IPI, porteurs permanents du virus.

Laisser un IPI, même quelques jours, dans un troupeau est TRES dangereux pour mon cheptel !

Quels résultats vais-je recevoir ?

→ LE RESULTAT EST « NEGATIF »

L'analyse antigénémie est négative, le virus n'a pas été trouvé sur le prélèvement de cartilage, **mon veau est « non IPI » ainsi que sa mère**. Je peux bénéficier d'une attestation « non IPI » pour la commercialisation. Si tous mes résultats sont négatifs, mon cheptel est a priori sain, **je reste vigilant pour ne pas me contaminer**.

A terme, le statut BVD des animaux sera marqué sur l'ASDA (carte verte).

→ LE RESULTAT EST « POSITIF »

L'analyse antigénémie est positive, **le veau est porteur du virus et contagieux**. Je l'isole, et je contacte mon GDS ou mon vétérinaire pour connaître la marche à suivre.

Moins de 1% des veaux seront découverts IPI.

Et si mon cheptel est déclaré « infecté de BVD » ?

Si j'ai des animaux positifs, mon cheptel est déclaré « infecté de BVD » et **je dois mettre en place un plan d'assainissement**, en concertation avec le GDS de la Haute-Garonne et mon vétérinaire sanitaire.

Conformément à la réglementation en vigueur :

- **Les IPI doivent être éliminés du troupeau dans un délai de 15 jours** (euthanasie ou abattage en transport direct). Ces animaux porteurs permanents du virus sont dangereux pour mon cheptel et peuvent mourir très rapidement.
- **Je recherche s'il n'y a pas d'IPI dans les animaux plus âgés**. Tous les bovins de mon cheptel qui ne sont pas encore statué « non IPI » sont à dépister sous 1 mois.

Je peux être amené à mettre en place une vaccination BVD des femelles mises à la reproduction pour freiner la contamination et éviter la naissance de nouveaux IPI.

Et si je n'envoie pas mes prélèvements au LVD ?

Mauvaise idée ! Je risque de contaminer mon cheptel si j'ai un animal IPI non détecté.

De plus, **mon cheptel sera considéré « non conforme », je ne pourrai plus vendre mes animaux, ni transhumer.**

Le GDS de la Haute-Garonne reste à votre disposition pour tout complément d'information sur la maladie. Nous vous accompagnons en cas de résultat positif dans votre élevage.

N'hésitez pas à nous contacter par mail gds31@reseaugds.com ou par téléphone : 05.61.94.70.40 ou 07.88.30.59.21.

